

P

## PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 1999

Les effectifs salariés augmentent de 0,6 % au cours du troisième trimestre 1999 dans les secteurs concurrentiels(1). Sur un an, ils ont crû de 1,9 %.

La durée hebdomadaire collective moyenne du travail s'établit à environ 38,3 heures à la fin du mois de septembre, soit une baisse de 0,6 % par rapport au trimestre précédent. La réduction est plus sensible dans les secteurs de l'automobile et du nettoyage.

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) progresse de 1,3 % au cours du troisième trimestre 1999 (cf. encadré). Sur un an, la progression est de 2,7 %. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est nulle au troisième trimestre, et de 0,6 % entre septembre 1998 et septembre 1999(2).

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,4 % au cours du troisième trimestre 1999 et de 1,6 % sur un an. Pour les ouvriers, il progresse respectivement de 0,5 % et 1,6 %.

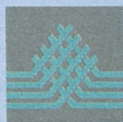
### Évolution de l'emploi salarié au troisième trimestre 1999

	Effectifs (en milliers) au					Variation (en %) au 30/09/99 sur	
	30 sept. 1998	31 déc. 1998	31 mars 1999	30 juin 1999	30 sept. 1999	3 mois	12 mois
Ensemble des secteurs concurrentiels (EB à EP) .....	13 779,2	13 810,7	13 887,9	13 953,3	14 041,5	0,6	1,9
Industries de transformation (EB à EG).....	4 088,7	4 089,0	4 088,2	4 079,9	4 084,2	0,1	-0,1
Construction (EH).....	1 115,9	1 118,8	1 120,8	1 122,6	1 124,9	0,2	0,8
Tertiaire (EJ à EP).....	8 574,6	8 602,9	8 678,9	8 750,8	8 832,4	0,9	3,0

Source : Estimation réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère de l'emploi et de la solidarité.

(1) - L'estimation d'emploi, réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO, porte sur l'ensemble des salariés des secteurs concurrentiels (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale). Ce champ couvre 13,8 millions de salariés sur un total de 19,6 millions. L'enquête trimestrielle ACEMO couvre à peu près ces secteurs mais son interrogation ne porte que sur les établissements de 10 salariés et plus.

(2) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac, pour l'ensemble des ménages, retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation (hors tabac) pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (0,6 % de septembre 1998 à septembre 1999).

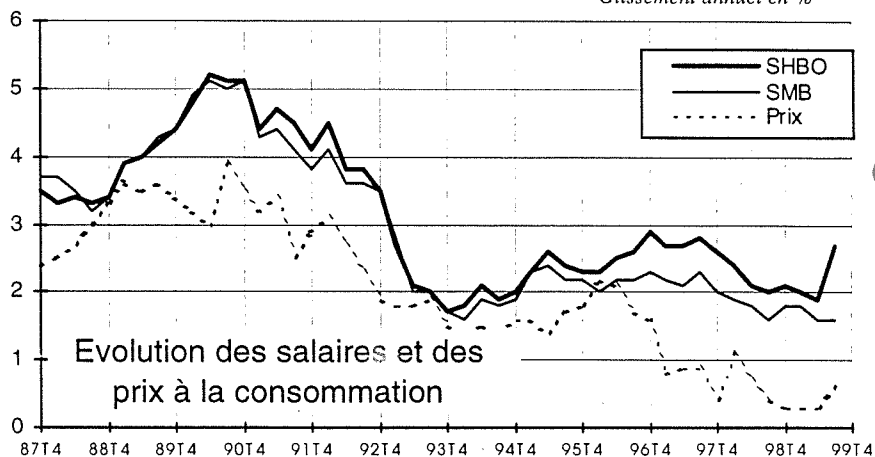


### L'EFFET DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS CONJONCTURELS DE SALAIRE

Les établissements qui réduisent la durée du travail en vue de passer aux 35 heures hebdomadaires maintiennent dans la très grande majorité des cas le niveau des salaires mensuels (compensation salariale intégrale). Ils peuvent le faire soit en augmentant à due proportion le salaire horaire de base, soit en gardant celui-ci inchangé tout en le complétant par une indemnité ou une prime spécifique.

Dans les deux cas, l'indice de salaire horaire mesuré par l'enquête trimestrielle ACEMO augmente, puisqu'un salaire mensuel inchangé est désormais divisé par un nombre d'heures réduit. Dans un établissement qui passe de 39 à 35 heures hebdomadaires (169 à 151,7 heures mensuelles) en maintenant le salaire mensuel, l'indice de salaire horaire progresse mécaniquement de 11,4 %.

L'effet du processus de réduction négociée du temps de travail actuellement en cours peut donc se mesurer, en première approximation, comme la différence observée entre l'évolution au cours du trimestre écoulé du salaire horaire de base (SHB) et du salaire mensuel de base (SMB). Au troisième trimestre 1999, il serait donc de l'ordre de 1,3 % - 0,5 % = 0,8 point pour les ouvriers et de respectivement 0,9% - 0,4% = 0,5 point pour l'ensemble des salariés, à rapprocher d'une réduction de la durée du travail d'en moyenne 0,6%. L'effet est plus important pour les ouvriers en raison de leur prédominance dans les secteurs qui ont le plus réduit la durée du travail.



Les résultats provisoires présentés ici sont établis à partir des 18 000 premiers questionnaires exploitables reçus au 8 novembre 1999. Les résultats définitifs seront publiés le 22 décembre prochain.

### Indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO)

Évolution trimestrielle, en %

	3ème trim. 1997	4ème trim. 1997	1er trim. 1998	2ème trim. 1998	3ème trim. 1998	4ème trim. 1998	1er trim. 1999	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999
Ensemble (EB à ER) -----	0,5	0,4	0,5	0,7	0,5	0,3	0,6	0,6	1,3
Industries de transformation (EB à EG) -----	0,5	0,4	0,5	0,6	0,5	0,2	0,6	0,6	1,0
Construction (EH) -----	0,5	0,3	0,3	0,7	0,5	0,3	0,7	0,7	0,7
Tertiaire (EJ à ER) -----	0,6	0,3	0,5	0,8	0,5	0,3	0,4	0,6	1,8

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

### Indice de salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (SMB)

Évolution trimestrielle, en %

	3ème trim. 1997	4ème trim. 1997	1er trim. 1998	2ème trim. 1998	3ème trim. 1998	4ème trim. 1998	1er trim. 1999	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999
Ensemble (EB à ER) -----	0,5	0,2	0,4	0,6	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4
Industries de transformation (EB à EG) -----	0,4	0,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,6	0,4	0,4
Construction (EH) -----	0,5	0,2	0,3	0,8	0,4	0,3	0,6	0,5	0,4
Tertiaire (EJ à ER) -----	0,6	0,1	0,5	0,6	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD - ISSN 1253 - 1545.